

## Fiche 5 : Hébergement

Les femmes victimes de violences conjugales peuvent être prises en charge dans des structures d'hébergement variées. Selon la circulaire du 4 août 2008, « le maintien dans le domicile, lorsqu'il est possible et accepté par elles, est [...] à privilégier. » Cette priorité donnée à l'éviction du conjoint violent est réaffirmée dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Pour faciliter l'éviction du conjoint violent sur décision judiciaire, une aide peut être apportée à ce dernier s'il ne dispose pas des ressources (financières, familiales,...) suffisantes pour assumer son hébergement.

Lorsque la mesure d'éviction ne peut être mise en œuvre, une solution de logement (cf. fiche 6) ou d'hébergement est proposée à la femme victime et, le cas échéant, à son (ses) enfant(s).

<http://www.siao29.fr>

1. La demande et l'offre d'hébergement présentes sur le département sont coordonnées par : le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.  
<http://www.siao29.fr>
2. Les demandes sont recueillies par le SIAO via le n° 115 ou par des lieux d'accueil évaluation de proximité
3. L'offre en matière d'hébergement dans le Finistère est diversifiée mais différente d'un territoire à l'autre

## Zoom sur les missions du SIAO

### Le SIAO est notamment chargé :

- de **centraliser** l'ensemble des **places** et des **demandes** d'hébergement et de logement accompagné,
- d'**orienter** les personnes en détresse, sans abri ou risquant de l'être, vers ces dispositifs,
- de **suivre leur parcours** et veiller à la **fluidité de ces parcours** en favorisant le passage de l'urgence vers l'insertion si cela est nécessaire et l'accès au logement dès que cela est possible.
- de contribuer à la mission d'**observation** des besoins des publics sur le territoire.

## Zoom sur les notions d'hébergement d'urgence ou d'insertion

Les réponses apportées aux femmes victimes de violences, en matière d'hébergement, doivent garantir une mise en sécurité et peut prendre deux formes : l'urgence ou l'insertion.

- ➔ **Au niveau de l'urgence**, la mise à l'abri doit être immédiate et de courte durée, une solution plus durable devant être recherchée. Plusieurs réponses peuvent être apportées : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) urgence, ALT urgence, dispositifs alternatifs aux nuitées d'Hôtel, nuitées d'hôtel.
- ➔ **Au niveau de l'insertion**, plusieurs réponses sont possibles : CHRS insertion spécialisés ou non spécialisés, le dispositif ALT. Le SIAO prend appui pour orienter les personnes sur des commissions d'orientation territoriales. Les femmes victimes de violences constituent un public prioritaire dans le cadre de l'hébergement.

## Zoom sur les lieux d'accueil évaluation

- ❖ Accueillir physiquement.
- ❖ Evaluer la situation, le besoin en hébergement
- ❖ Transmettre les éléments au SIAO
- ❖ Informer, orienter en lien avec le SIAO vers les lieux d'hébergement et d'autres partenaires
- ❖ Organiser si l'hébergement n'a pas lieu en CHRS, la réponse aux besoins de 1ere nécessité et réaliser une seconde évaluation pour définir la suite du parcours selon la situation et les besoins de la personne

## La demande d'hébergement d'urgence et l'organisation de la réponse

### En cas d'urgence nécessitant un départ immédiat :

**☎ Contacter le SIAO en composant le n° 115 ou orienter la personne vers un lieu d'accueil évaluation.**

- en journée une évaluation de la situation par un lieu d'accueil évaluation de proximité sera systématiquement réalisée avant qu'une orientation soit proposée
- si le lieu d'accueil d'évaluation est gestionnaire de structures d'hébergement d'urgence, il peut procéder à l'admission directement et informe le SIAO à posteriori
- en soirée fin de semaine , l'évaluation est faite par téléphone et une mise à l'abri peut être réalisée. Une orientation vers un lieu d'accueil évaluation est faite dès le lendemain ou le lundi.
- **A l'issue de cette évaluation et en fonction des besoins identifiés, un hébergement d'urgence peut être proposé soit en CHRS urgence, soit dans un hébergement d'urgence alternatif aux nuitées d'hôtel, soit en l'absence de toute autre solution à l'hôtel**
- Si la mise à l'abri n'a pas lieu en CHRS, l'organisation de la réponse aux besoins de 1ere nécessité est organisée par le lieu d'accueil évaluation .Ce dernier procédera à une seconde évaluation au plus tard au bout de 5 nuits de mise à l'abri, pour déterminer la suite du parcours en fonction des besoins de la personne et, le cas échéant ,proposer une prolongation de l'hébergement d'urgence.

## La demande d'hébergement d'insertion et l'organisation de la réponse

- **Si la situation ne nécessite pas une réponse immédiate, si l'accès au logement n'est pas envisageable dans un premier temps**, le recours au dispositif d'hébergement dit d'insertion peut être nécessaire.
- **Orienter la personne vers le lieu d'accueil-évaluation de proximité qui procédera à l'évaluation et** transmettra au SIAO la demande d'hébergement, par le biais d'un formulaire spécifique pour permettre son étude dans le cadre d'une commission d'orientation territoriale

## Les lieux d'accueil- évaluation de proximité du siao

### ➤ Volet urgence

#### Pays de Cornouaille

##### Quimper

- Personnes isolées ou couples sans enfant - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00 - Hôtel Social
- Familles – Femmes isolées victimes de violences- Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 02.98.90.54.51
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

##### Concarneau

- Personnes isolées dont Femmes isolées victimes de violences- CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40 - CHRS de Concarneau
- Familles - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

##### Autres communes

- Familles - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

##### Brest

Personnes isolées - Familles ou femmes avec enfant CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00  
Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00

##### Autres communes

- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00

#### Pays de Brest

#### Morlaix/Pleyben/Carhaix

##### Morlaix

Tout public - CHRS Le Jarlot- 8 rue de Réo - 29600 MORLAIX 02.98.88.56.38  
Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - Centre multi-services rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50

##### Carhaix

Tout public - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33  
Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale : Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

##### Autres communes

Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile  
Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale-  
Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50  
Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-



## Volet insertion

### Pays de Cornouaille

#### Quimper

Personnes isolées ou couples sans enfant - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen  
29000 QUIMPER 02.98.64.51.00

Familles - Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER

#### Concarneau

- Personnes isolées - CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU  
02.98.60.52.40
- Familles - CDAS le plus proche du domicile

#### Autres communes

- Familles - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30  
place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

### Pays de Brest

#### Brest

Personnes isolées - CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00

Familles ou couples- Les Ajoncs / Kastell DOUR AGEHB - 7 rue Lanrédec 29200 BREST  
02.98.49.32.11

Personnes sortant de prison ou sous-main de justice - Emergence - "Les Cyprès" 1 rue  
Cuvier 29200 BREST 02.98.02.10.27

#### Autres communes

- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis  
rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00

### Morlaix / Pleyben / Carhaix

#### Morlaix

Tout public - CCAS de Morlaix - 29 rue de Brest 29600 MORLAIX 02.98.88.82.15

#### Carhaix

Tout public - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33

#### Autres communes

Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile

Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale-

Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX  
02.98.15.15.50

Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-  
Plouguer 02.98.99.15.80

## L'offre d'hébergement en direction des femmes victimes de violences

### L'hébergement en CHRS :

- 3 CHRS sont **spécialisés** dans l'accueil des femmes victimes de violences (soit 106 places dont 12 en urgence : les Ajoncs, l'Escale, Kastell Dour)
  - 2 autres CHRS accueillant tout public peuvent également accueillir des femmes victimes de violence (le Jarlot, Louis Guilloux soit 63 places dont 4 en urgence au Jarlot)
- ➔ Total **169 places en CHRS dont 16 en urgence**

### L'hébergement en ALT :

- Il n'existe pas en dehors de **6 places en ALT urgence** (3 logements), **dédiées** aux femmes victimes de violences. (CCAS de Concarneau et CIAS de Quimperlé) de dispositifs ALT spécifiques. Il est à noter que 7 places mises à dispositions par le CCAS de Trégunc (4 logements) sont spécialisés dans l'accueil de ce public.
- ➔ **311 places en ALT** accueillant tout public sont toutefois susceptibles de les accueillir soit **179 logements** répartis sur l'ensemble du département.

### A NOTER

---

- ➔ Des orientations peuvent également être proposées vers des centres maternels par le conseil départemental (2 centres maternels à Brest et Quimper hors champ d'intervention du SIAO)

### **Les dispositifs d'urgence alternatifs et nuitées d'hôtel :**

Le recours aux nuitées d'hôtel sur l'ensemble du territoire est encore nécessaire malgré la création de **52 places** de dispositifs d'hébergement alternatifs pouvant accueillir ce public. La recherche de solutions alternatives se poursuit (conventionnement du SIAO avec les gîtes de France...)

**L'orientation par le SIAO vers l'un ou l'autre dispositif est proposée en fonction des besoins de la personne ou famille. Elle dépend toutefois souvent de l'offre existante à l'échelle d'un territoire et des disponibilités des dispositifs. L'inscription sur liste d'attente avant d'accéder au dispositif d'insertion de type CHRS ou ALT malgré la priorité donnée à ce public est encore fréquente.**

L'offre d'hébergement (Hôtel, dispositifs d'urgence alternatifs, CHRS urgence, CHRS insertion, ALT d'urgence, ALT d'insertion) se caractérise également par une diversité des prestations en matière :

1. d'hébergement (prestations hôtelières, chambre ou appartement au sein d'un collectif, appartement hors collectif, accès sécurisé ou non...)
2. de réponses aux besoins de première nécessité (restauration sur place, accès à un espace cuisine ou non...)
3. d'accompagnement (accompagnement social global, absence d'accompagnement...)  
**cf. fiche identité par structures**